



Mâcon, le 8 avril 2020
12h00

INFORMATION

Le week-end dernier, les 4 et 5 avril, une affluence de promeneurs a été constatée par les forces de l'ordre, mais aussi par les maires, en différents lieux du département, en particulier sur la voie verte et la voie bleue. Gendarmes et policiers ont procédé à de nombreux contrôles et à plus de 300 verbalisations au cours du week-end. Cette situation est anormale, particulièrement inadmissible et irresponsable en période de confinement pour cause de grave crise sanitaire alors que les mesures barrières et de distance entre les personnes doivent être observées en tout lieu et toute circonstance.

Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire appelle chacun à ses responsabilités. La période actuelle ne permet aucun relâchement tant la situation sanitaire, et particulièrement en Saône-et-Loire, reste gravement préoccupante. Il rappelle que les mesures de confinement n'autorisent que des déplacements brefs, dans la limite d'une heure par jour et à moins d'un kilomètre du domicile, pour une activité physique individuelle, une promenade ou la sortie des animaux de compagnies et en respectant scrupuleusement les gestes barrière. Le préfet a demandé, en liaison avec messieurs les procureurs de la République, une particulière fermeté aux gendarmes et policiers. En fonction des constats qui lui seront remontés dans les prochains jours par les forces de l'ordre, il se réserve la possibilité d'interdire notamment l'accès à la voie verte et la voie bleue dès ce week-end et tant que le confinement sera en vigueur.

Le 7 avril, selon l'Agence régionale de santé, 190 personnes malades du Covid 19 étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers et cliniques de Saône-et-Loire. Trente-six patients nécessitaient une prise en charge en réanimation, soit 19%. 194 personnes seraient retournées à domicile après hospitalisation.

Cent-un établissements médico-sociaux, dont soixante-trois établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD), auraient fait un signalement d'au moins une personne présentant des symptômes de type Covid19. 265 résidents et 164 personnels seraient des cas possibles de malades Covid19 au regard de leurs symptômes. 52 résidents et 69 personnels auraient été testés positifs. Dix-neuf résidents et cinq personnels seraient hospitalisés.

En Saône-et-Loire, à la date du 7 avril, 108 personnes seraient décédées des suites du Coronavirus-Covid19 en milieu hospitalier (74 patients), et en EHPAD (34 résidents), selon l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Pour connaître la situation sanitaire des départements limitrophes situés au sud de la Saône-et-Loire, l'Ain, la Loire et le Rhône, les communiqués de presse de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont consultables sur le site <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-communiqués-presse>.

